

**Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024  
(JOP 2024) sur le territoire de Plaine Commune**

---

3<sup>ème</sup> contribution aux jeux et aux équipements olympiques



Validée à l'Assemblée plénière du 17 décembre 2015

**Conseil de développement de Plaine Commune**

21, avenue Jules-Rimet • 93218 SAINT-DENIS Cedex

Téléphone : 01 55 93 49 38 • conseil-developpement@plainecommune.fr

<http://conseildedeveloppement.plainecommune.fr> • [www.plainecommune.fr](http://www.plainecommune.fr)

# RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS POUR LES JOP 2024

## POUR UNE PARTICIPATION POPULAIRE

- ▣ Proposer **une consultation par référendum** à la population des territoires directement impactés par les **JOP 2024**
- ▣ Impliquer la population significativement et très en amont de 2024, en faisant un **effort particulier envers la jeunesse**
- ▣ S'appuyer sur **les moteurs sportifs du territoire** pour renforcer la candidature aux Jeux et définir une politique sportive
- ▣ Mettre en valeur les **atouts touristiques, patrimoniaux et économiques du territoire** et les faire connaître aux visiteurs
- ▣ Impliquer la population des **9 communes**, notamment avec l'aide des structures participatives existantes et par le

biais d'une maison des projets avec des modules itinérants sur le territoire

▣ Impliquer le citoyen et lui faire confiance pour lui donner libre **accès aux équipements sportifs** pour pratiquer une activité

▣ Programmer des **cérémonies d'ouverture des Jeux avec la jeunesse valorisant le multiculturalisme et les valeurs sportives**

▣ Prendre en compte les nouvelles aspirations pour pratiquer librement une **activité sans contrainte réglementaire**

▣ Faire bénéficier les **bénévoles** aux Jeux **d'avantages** significatifs pour pratiquer leur sport

▣ **Associer plus largement** et surtout développer chez les habitants un intérêt si ce n'est un engouement pour les Jeux.

▣ Mettre en place un cadre de **réelle démocratie participative** compte tenu des enjeux d'un tel projet

▣ **Valoriser le sport associatif** en accordant à ses encadrants et sa jeunesse pratiquante des facilités pour accéder aux compétitions

▣ **Valoriser le bénévolat**, sans quoi le sport associatif ne fonctionne pas et grâce auquel des athlètes de haut niveau sont détectés

▣ Faire des JOP 2024 **une fête populaire**

## AVEC UN IMPACT SUR LE TERRITOIRE

▣ Saisir **l'opportunité des jeux pour développer le territoire** au cœur des installations olympiques de l'île Saint-Denis à La Courneuve :

▣ augmenter et améliorer notre parc d'équipements sportifs

▣ mettre en chantier de grands travaux d'infrastructures (enfouissement des lignes à hautes tensions, passerelle-bus enjambant la Seine, l'enfouissement de l'A1, prolongement du

Tramway T8 sud, création de transport à haut niveau de service jusqu'à la tangentielle)

▣ créer une voie « verte et bleue » olympique en couverture de l'A1

▣ relier les installations olympiques en transports en commun lourds ou de haut niveau de service

▣ utiliser les voies navigables (Seine et Canal)

▣ construire des logements destinés

aux athlètes puis aux habitants en respectant le Plan Local de l'Habitat (PLH)

▣ Veiller au respect du **calendrier de réalisation le Grand Paris Express (GPE)**

▣ Atteindre voire dépasser **la plus-value** de la Coupe de Monde de Football de 1998 obtenue **pour le territoire** et les habitants

▣ **Valoriser l'image du territoire**

## DANS LE RESPECT DES VALEURS MORALES ET DU CADRE BUDGÉTAIRE

▣ Mesurer la **responsabilité morale** des décideurs pour les jeux face aux dysfonctionnements de certaines instances sportives internationales (scandales, dopage, financements occultes) et aux sommes d'argent en jeu.

▣ Respecter strictement le **coût** du projet évalué à 6,2 milliards d'€

▣ Connaître **les coûts de maintenance et le schéma de gestion des équipements sportifs** qui resteront au titre de « l'héritage »

▣ **Privilégier plusieurs petites structures sportives** réellement à disposition des populations locales plutôt que équipements imposants

▣ Confirmer **l'usage des lignes d'eau du centre aquatique, par les habitants**, notamment les scolaires, après les Jeux.

▣ Garantir aux sportifs locaux que leurs **espaces utilisés pour les Jeux ne seront pas confisqués** après le déroulement des Jeux

▣ **Faire plus de prévention auprès des jeunes** pour ne pas laisser croire que l'argent, généré par les Jeux, est facile à gagner

▣ **Préserver la population** du risque des réseaux de prostitution qui se développent pendant ces grandes manifestations

## POUR UNE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE LOCALE

☒ Demander un modeste pourcentage sur les gains réalisés par le CIO ou tout autre acteur bénéficiaires des Jeux pour l'affecter, comme **une contribution solidaire pour le sport éducatif de masse, aux budgets des offices des sports communaux**

☒ **Impliquer les entreprises** pour qu'elles accordent des disponibilités rémunérées pour les employés bénévoles à l'organisation des JOP

☒ Allotir les marchés de construction des sites olympiques pour que les petites entreprises locales bénéficient de **retombées économiques** en contrepartie **d'embauche locale**

☒ **Impliquer les Universités** du territoire ayant des sections d'études orientées vers le tourisme, le commerce ou les langues étrangères

☒ Saisir les Jeux comme une opportunité pour **l'insertion professionnelle** des jeunes très éloignés du marché du travail

☒ **Garantir une proportion d'emploi local** pendant les JOP (sécurité, gardiennage, stadiers, accueil, chauffeur, restauration,...)

## DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

☒ **Préserver** la zone paysagée de « **l'Aire des Vents** » en ne créant pas une zone constructible

☒ Garantir la prise en charge des **nuisances environnementales** liées à la construction des sites olympiques et pendant les Jeux.

☒ **Gérer et recycler les déchets** pendant les JOP de façon aussi performants que cela a été pendant la COP 21

☒ Promouvoir **les transports en commun** comme principal mode de déplacement

☒ Améliorer la **santé et la qualité de vie des habitants** avec :

Ⓞ la diminution de la pollution routière

Ⓞ le développement des déplacements doux (piétons et vélos)

Ⓞ la création de transports sur voirie non polluants et écologique

☒ Créer un **cheminement piéton** pour orienter le public pendant les Jeux vers les équipements culturels et de restauration

☒ **Garantir l'accessibilité aux personnes handicapées** aux JOP (installations, transports, déplacement urbain)

☒ Améliorer la **gestion du stationnement** aux abords des sites de compétitions

## ANTICIPER ET CAPITALISER

☒ Disposer, à partir des expériences précédentes, d'un **schéma de développement global** d'une telle manifestation

☒ **Définir une politique sportive** préalable aux équipements demandés pour les Jeux

☒ **Mutualiser le sport** à l'échelle des 9 villes **pour générer une plus-value pour la population**

☒ Promouvoir de **nouvelles activités sportives sur le territoire** avec la création de nouveaux espaces sportifs (ex : hockey sur gazon)

☒ Concevoir **l'héritage des Jeux** comme une transmission des équipements sportifs à la population

☒ Faire aboutir, avant le début des Jeux, la réflexion sur le coût de gestion future des équipements

☒ Mettre à plat la **gestion du Parc des Sports de MARVILLE**

☒ Inscrire **MARVILLE** dans une réflexion sportive et urbaine globale en lien avec la **valorisation du Parc Georges Valbon**

☒ Exprimer explicitement **la plus-value des Jeux** pour la population

☒ **Transférer la compétence « Sport »** à l'établissement public territorial de Plaine Commune

Retrouvez nos propositions aux JOP 2024 sur le site

<http://www.concertation.paris2024.org/>



Thème	Contributions	Votes	Participants
Sport et société	543	3216	1778
Développement économique et territorial	383	1447	452
Jeux, fête et participation	607	2333	750

Le Conseil de développement de Plaine Commune est le 3ème contributeur sur le site

CONTRIBUTIONS	PROPOSITIONS	ARGUMENTS	SOURCES	COMMENTAIRES	VOTES
45	20	17	5	3	11

## LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE PLAINE COMMUNE

Le Conseil de développement contribue à la mise en débat d'enjeux concernant les citoyens, le territoire et son devenir, notamment dans le cadre du grand Paris. Les Conseils de développement, ont vocation à faire participer la société civile aux projets de territoire des Agglomérations et des Pays. Ces instances consultatives, de concertation et de démocratie territoriale ont été introduit par la loi « Voynet » de 1999.

Le Conseil de développement -instance de démocratie participative de l'Établissement Public Territorial de Plaine Commune- préfiguré en 2003, a été créé par délibération en 2005.

**Lieux d'expression et de dialogue, il est force de propositions** (44 avis et contributions depuis sa création). Il apporte sa réflexion aux élus afin que les personnes habitant ou travaillant sur le territoire, soient concernées et au cœur du projet d'agglomération.

**Il est composé de 80 membres bénévoles, reflet de la diversité de la société civile**

Le Conseil de développement est membre actif de la **Coordination nationale et de la Coordination francilienne des Conseils**, dont l'une des missions est de soutenir la création de ce type d'instance. Il existe 480 Conseils de développement en France. Ils regroupent 30.000 bénévoles.

**Rejoindre le Conseil de développement de Plaine Commune ou être informé**

Toute personne, habitant, travaillant à Plaine Commune (non élue) et investie dans un collectif, peut candidater pour être membre du Conseil de développement.

Toutes nos contributions sont publiques et en ligne <http://conseildedevveloppement@plainecommune.fr/>

## CONTACT

Conseil de développement de Plaine Commune  
21 rue Jules Rimet - 93218 Saint-Denis Cedex

Animatrice, Valérie Grémont : 01-55-93-57-52  
Assistante, Elisabete Velardi : 01-55-93-49-38

[conseil-developpement@plainecommune.com.fr](mailto:conseil-developpement@plainecommune.com.fr)

<http://conseildedevveloppement@plainecommune.fr/>

Également accessible depuis [www.plainecommune.fr](http://www.plainecommune.fr)